

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2062

21 septembre 2007

SOMMAIRE

Altawin S.A 98931	I.P.P. Luxembourg S.A 9	8936
Altawin S.A 98934	J.P.C. S.A 9	8937
Andalar Invest S.A 98976	Khalana S.à r.l 9	8963
Ansypo Holding S.A	Kyra S.à r.l 9	8963
Bärlu S.à r.l	Lionshare Holding S.A 9	8958
Bee Master Holding BV II 98931	Luxsa S.A 9	8931
Beverage S.A 98933	Madeleine I S.A	8930
Blader Holding S.A98938	Minco S.A 9	8935
Cabri Luxembourg S.à.r.l 98942	Moto Club Erpeldange Les Toros A.s.b.l.	
Canuville Holding S.A 98976		8969
Captiva Capital (Luxembourg) Partners II	O.L	8939
S.C.A 98930	Onet Luxembourg9	8942
Carmignac Portfolio98943	P3M Prestige S.A 9	8939
Clavius Holding S.A	Patron Ku'damm S.à r.l 9	8975
CMC Holding Sàrl98948	Phelane S.A 9	
Consensus Consult GmbH98940	P.M.S. Trust S.A	8938
CORSAIR (Luxembourg) N°14 S.A 98941	Potsdam S.à r.l 9	8958
Crendal Finance S.A 98941	Rohstoff Partners S.A 9	8940
D.F. Holding S.A	SIF Advantage9	8941
Did Lux S.A 98930	Silawi S.A 9	8936
Editions Culturelles et Professionnelles	Silver Point Sourcing S.à r.l 9	8942
S.A 98939	SunGard Systems Luxembourg S.A 9	8933
Eiffel Properties Luxembourg S.à r.l 98943	Telindus 9	8931
Fairford Holding S.A 98932	Universal Commerce and Finance S.A.H.	
Fijaria S.A		8935
Finimco S.A 98932	Universal Commerce and Finance S.A.H.	
FoamCo 98975		
Food Holdings S.à r.l 98936	Valgroup Hold9	
Gate Gourmet Luxembourg III S.à r.l 98932	Vaniciano S.à r.l9	
Guyana Holding S.à r.l98962	WWW.Pétange s.à r.l9	
InterFact S.à.r.l	Yeoman Finance S.à r.l 9	8934
International Vendors S.A 98948		



Did Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1211 Luxembourg, 99, boulevard Baden Powell. R.C.S. Luxembourg B 89.584.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2007.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007097772/1427/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01231. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Captiva Capital (Luxembourg) Partners II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 110.423.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

M. Torbick

Gérant

Référence de publication: 2007097784/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11111. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Madeleine I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 104.929.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007042346/1138/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04624. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Valgroup Hold, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 69.711.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société VALGROUP HOLD

Signature

Référence de publication: 2007042786/1138/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04622. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.



Bee Master Holding BV II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 99.284.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Signature

Référence de publication: 2007044773/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01817. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Altawin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 82.528.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007045277/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01765. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Luxsa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 61.501.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007047521/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01754. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Telindus, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 81-83, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 19.669.

Inscrire / Ajouter - Administrateur:

- M. Philippe Ribonnet, Administrateur

58, Leuvensesteenweg, B- 3080 Tervuren

TELINDUS

M. Rob / A. Meyers

Fondé de pouvoir / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007098033/1873/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03348. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.



Finimco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix. R.C.S. Luxembourg B 74.518.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2007.

Pour FINIMCO S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007097852/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04063. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Fairford Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 97.872.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007048257/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01744. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Gate Gourmet Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.176.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt. R.C.S. Luxembourg B 86.447.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 31 juillet 2007

En date du 31 juillet 2007, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler les mandats des gérants suivants:
- Guy Dubois;
- Richard Schifter;
- Guy Harles;

avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels pour l'exercice social de la Société clôturé au 31 décembre 2007.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

- Guy Dubois, avec adresse professionnelle à Balz Zimmermannstrasse 7, Ch-8302 Kloten, Suisse;
- Richard Schifter, avec adresse professionnelle à 1133 Connecticut Avenue, Suite 700, Washington D.C. 20036, Etats-Unis:
 - Guy Harles, avec adresse professionnelle à 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GATE GOURMET LUXEMBOURG III S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007098356/250/26.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05126. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.



Beverage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 55.763.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2007

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Madame Denise Vervaet, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007098349/506/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03900. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

D.F. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 44.663.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2007

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Monsieur Guy De Clercq, demeurant 30, avenue George V, F-75008 Paris, Monsieur Michel Palu, demeurant 29, route de Pré-Bois, CH-1215 Geneve, et Monsieur Jean-Claude Palu, demeurant 29, route de Pré-Bois, CH-1215 Geneve, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l, ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007098347/506/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03902. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

SunGard Systems Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 7, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 73.778.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société (le Conseil) en date du 20 juin 2007

Le Conseil a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers en tant que réviseur d'entreprises de la Société pour un mandat arrivant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société amenée à se prononcer sur l'approbation des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007098300/5499/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03679. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.



Altawin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames. R.C.S. Luxembourg B 82.528.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2007

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Monsieur Bernard Ewen, demeurant 17, rue Raoul Follereau, L-8027 Strassen, Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Monsieur Arno Schleich, demeurant 4, rue de la Montagne, L-6911 Roodt-Sur-Syre, et Monsieur Adrie Beerepoot, demeurant 62, Kerkbuurt, NL-1608 En Wijdenes, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007098329/506/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01739. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Phelane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 54.084.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2007

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Madame Joëlle Lietz avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et Madame Denise Vervaet, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007098330/506/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01283. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Yeoman Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 116.617.

Le bilan au 28 février 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007097878/631/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03539. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.



Universal Commerce and Finance S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 32.116.

Constituée en date du 9 novembre 1989 par-devant M ^e Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C n ^o 118 en 1990.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UNIVERSAL COMMERCE AND FINANCE S.A.H.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007097893/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04111. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Minco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 25.968.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2007

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Madame Denise Vervaet, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007098336/506/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01274. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

InterFact S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 82.163.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société en date du 29 juin 2007 que les mandats en tant que membres du conseil de gérance de la Société de Monsieur Juergen Appel, Monsieur Nicolas Kremer, Monsieur Vince Tallent et Monsieur Martin Lippert ont été renouvelés, leur mandat se terminant lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de la Société se terminant au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2007.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007098312/260/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH04970. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.



I.P.P. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames. R.C.S. Luxembourg B 77.310.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2007

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Madame Denise Vervaet, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007098319/506/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03888. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Silawi S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 21.312.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 30 mars 2007

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, avec adresse professionnelle 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Madame Denise Vervaet, avec adresse professionnelle 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l., ayant son siège social 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007098320/506/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03883. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Food Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.663.

Constituée par-devant M ^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 25 février 2005, acte publié au Mémorial C n ^o 695 du 14 juillet 2005.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FOOD HOLDINGS S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007097896/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04104. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.



Universal Commerce and Finance S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R.C.S. Luxembourg B 32.116.

Constituée en date du 9 novembre 1989 par-devant M ^e Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C n ^o 118 en 1990.

Le bilan au 31 décembre 1999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UNIVERSAL COMMERCE AND FINANCE S.A.H. FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. Signatures

Référence de publication: 2007097895/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04105. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Fijaria S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames. R.C.S. Luxembourg B 22.474.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2007

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Madame Denise Vervaet, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007098332/506/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01282. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

J.P.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 54.058.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2007

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Madame Denise Vervaet, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007098326/506/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03890. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.



Blader Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 35.263.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 2007

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, avec adresse professionnelle 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Madame Denise Vervaet, avec adresse professionnelle 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l, ayant son siège social 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007098337/506/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01271. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Clavius Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 85.943.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie en date du 27 juin 2007

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Madame Denise Vervaet, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l, ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007098338/506/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01269. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

P.M.S. Trust S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 62.573.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2007.

Pour P.M.S. TRUST S.A.

G. Birchen

Administrateur

Référence de publication: 2007097679/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03569. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.



P3M Prestige S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3348 Leudelange, 3, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 96.761.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Pour la société

PKF WEBER & BONTEMPS

Réviseur d'entreprises

Signatures

Référence de publication: 2007097904/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04216. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

E.C.P. S.A., Editions Culturelles et Professionnelles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 55, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 92.081.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 20 juillet 2007

Les administrateurs de la société EDITIONS CULTURELLES ET PROFESSIONNELLES S.A. ont pris la résolution suivante:

1. Les administrateurs nomment au poste de Président du Conseil d'Administration Monsieur Michel Mathieu, demeurant à rue de Schwarzenhof, 2, à L-8452 Steinfort, pour une durée de six ans.

Pour extrait conforme

Pour EDITIONS CULTURELLES ET PROFESSIONNELLES S.A.

VO CONSULTING LUX S.A.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2007097984/1427/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH04834. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

O.L., Société Anonyme.

Siège social: L-4916 Bascharage, 45, rue Pierre Clément. R.C.S. Luxembourg B 100.728.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2007

L'Assemblée Générale de la société anonyme O.L. a pris la résolution suivante:

1. L'Assemblée Générale décide de remplacer le Commissaire aux Comptes, la FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN S.A.R.L. par la société CD-SERVICES S.AR.L, ayant son siège social à rue Jean-Pierre Brasseur, 4, à L-1258 Luxembourg, pour une durée de six ans.

Pour extrait conforme

Pour O.L.

VO CONSULTING LUX S.A.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2007097985/1427/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH04836. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.



Consensus Consult GmbH, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 33.312.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 12 juillet 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur Maître Marco Fritsch et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société à responsabilité limitée CONSENSUS CONSULT GmbH, et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

M. Fritsch

Liquidateur

Référence de publication: 2007097962/323/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10348. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Vaniciano S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 129.281.

Extrait du «Deed of Sale, Purchase and Transfer of Shares» portant sur la cession des parts sociales de la société conclu le 24 juillet 2007

Il ressort du contrat intitulé «Deed of Sale, Purchase and Transfer of Shares» portant sur la cession des parts sociales de la société VANICIANO S.à.r.l que les parts sociales détenues par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. ont été transférées à KHALANA Sàrl ayant son siège social 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

De sorte que l'associé unique de la société est KHALANA Sàrl détenant 100 parts sociales.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007097994/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03298. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Rohstoff Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 118.150.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2007

- Sont nommés administrateurs de la société Mme Anja Lakoudi, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg et M. Olivier Laurent Christophe Jarny, employé privé, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement des administrateurs démissionnaires M. Tom Karel Odile Verheyden et M. Vincent de Rycke.
- Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2007098055/1463/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04240. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.



CORSAIR (Luxembourg) N°14 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 95.216.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 27 mars 2007

- Sont nommés administrateurs de la société Mme Anja Lakoudi, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg et M. Olivier Laurent Christophe Jarny, employé privé, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement des administrateurs démissionnaires M. Tom Karel Odile Verheyden et M. Vincent de Rycke.
- Les mandats des nouveaux gérants prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 27 mars 2007.

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2007098065/1463/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04235. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

SIF Advantage, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.790.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 2 novembre 2006

En date du 2 novembre 2006, le conseil d'administration a décidé:

- De nommer Monsieur Roger Frey, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, avec effet au 1 ^{er} novembre 2006, en remplacement de Madame Minka Nyberg, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, administrateur-démissionnaire en date du 1 ^{er} novembre 2006, jusqu'à la prochaine Assemblée générale Ordinaire en 2007.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SIF ADVANTAGE

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2007098069/584/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11582. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Crendal Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 39.795.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 décembre 2006 que le siège social a été transféré de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Pour CRENDAL FINANCE S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007098050/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03736. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.



Onet Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2734 Luxembourg, 44, rue de Wiltz. R.C.S. Luxembourg B 14.629.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 avril 2007

L'assemblée générale de la société à responsabilité limitée ONET LUXEMBOURG procède aux modifications suivantes:

1. L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises, la société ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social à L-5365 Munsbach, Parc d'Activité Syrdall, 7, pour une durée de un an, le mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale de 2008.

Pour extrait conforme

Pour ONET LUXEMBOURG

VO CONSULTING LUX S.A.
Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007098072/1427/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH04837. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Silver Point Sourcing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 121.027.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique du 5 juillet 2007

L'associé unique de SILVER POINT SOURCING S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de James Mallory Karp, en tant que Gérant, et ce avec effet immédiat;
- de nommer M. Paul Salama-Caro, avec adresse professionnelle au 4th floor, 20 St James Street, London SW1A 1ES UK, gérant de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

H.-P. Schut.

Référence de publication: 2007097992/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02595. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Cabri Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-7390 Blaschette, 1A, rue de Wormeldange. R.C.S. Luxembourg B 16.991.

Aux termes d'une décision en date du 28 mars 2006, l'Associé Unique a pris acte que:

- la société SONGEUR DIFFUSION SA, associée fondatrice, n'est plus associée dans la Société CABRI LUXEMBOURG S.A.R.L.
- la société OPALINE 88, associée unique de la société a transféré son siège social, au ZA 5 parc d'activités du Beau Vallon 57970 Illange (France) et que son numéro d'immatriculation au R.C.S. de Thionville est le 433 963 287.
 - Madame Colette Koch-Petre a démissionné des ses fonctions de gérante technique.
 - La société OPALINE 88 détient 500 parts (soit 100% du capital).

La Gérance

Signature

Référence de publication: 2007097966/6296/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05068. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.



Carmignac Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J. F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 70.409.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 16 avril 2007

En date du 16 avril 2007, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats d'administrateur de Messieurs Edouard Carmignac, Eric Helderlé, David Loggia et Bernard Tancré pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008,
- de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises de DELOITTE S.A. pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

Pour extrait sincère et conforme Pour CARMIGNAC PORTFOLIO FORTIS BANQUE LUXEMBOURG Signatures

Référence de publication: 2007097963/584/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06204. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Eiffel Properties Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.418.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the thirteenth day of July.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

EIFFEL LUXEMBOURG S.à r.l., a limited liability company Société à responsabilité limitée, with registered office at L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, under the process of registration with the Registrar of Commerce and Companies of Luxembourg, here represented by Mr Stéphane Hepineuze, private employee, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, Grand duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has drawn up the following Articles of Incorporation of a limited liability company:

Title I. Object, Duration, Name, Registered Office

- **Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares and all those who may become partners in future, a Company with limited liability which shall be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.
- **Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in any form whatsoever in Luxembourg and in foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange, or otherwise of stock, bons, debentures, notes or other securities of any kind, as well as the administration, management, control and development of those participating interests. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures within the limit of law. It may lend funds including the proceeds of such borrowings and issues to its subsidiaries, affiliated companies, companies of the same group or to any other company or entity it has a direct or indirect financial or other interest in. it may also gives guarantees or other securities in favour of, or grant any financial or other assistance to, its subsidiaries, affiliated companies, companies of the same group or to any company or entity it has a direct or indirect financial or other interest in

In general fashion it may grant assistance to subsidiaries, affiliated companies, companies of the same group or to any other company or entity it has a direct or indirect financial or other interest in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The Company is established for an unlimited duration.



- Art. 4. The Company is incorporated under the name of EIFFEL PROPERTIES LUXEMBOURG S.à r.l.
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II. Share Capital, Shares

- **Art. 6.** The Company's capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (€ 25.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.
- **Art. 7.** The capital may be changed at any time by agreement of a majority of partners representing three quarters of the capital at least.

The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing partner, in proportion to their part in the capital represented by their shares.

- **Art. 8.** Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.
- **Art. 9.** The Company will recognise only one holder per share. The joint holders have to appoint a sole representative towards the Company.
 - Art. 10. Shares can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, the Company's shares are freely transferable between partners. Inter vivo, they may only be disposed of the new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the same approval is required to transfer shares to new partners. This approval however is not required in case the parts are transferred either to ascendants, descendants or the surviving spouse.

Art. 11. The partner who wants to transfer all or part of his shares must inform the other partners by registered mail and indicate the number of parts which transfer is demanded, the names, first names, professions and residences of the proposed transferees.

Thereupon the other partners have a right of pre-emption for the redemption of the Shares which transfer was proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each partner. By not exercising, totally or partly, his right of pre-emption, a partner increases the other partner's rights.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of pre-emption is exercised, the surplus is, in the absence of agreements, allocated by drawings. The partner who plans on exercising his right of pre-emption, must inform the other partners by registered mail in the two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of pre-emption.

For the exercise of the right originating from the increase, partners will be entitled to an additional month starting at the expire of the two-months term granted to the partners for making public their intention about the exercise of their right of pre-emption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between assignor and assignee(s), failing agreement by a qualified accountant designated by mutual consent between assignor and assignee(s), in case of disagreement by an independent expert named at the request of the prosecuting part by the tribunal of commerce which has jurisdiction over the registered office of the Company.

The expert will report about the determination of the price during the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission

- Art. 12. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the partners will not bring the Company to an end.
 - Art. 13. Neither creditors nor heirs may for any reason seal assets or documents of the Company.

Title III. Management

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily partners. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's object. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of partners which fixes the term of their office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the individual signature of any manager.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason, does not bring the winding-up of the Company.



- **Art. 16.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.
- **Art. 17.** Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by partners owning more than half of the share capital.
 - Art. 19. The Company's year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December.
- **Art. 20.** Each year on the thirty-first of December the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 21.** Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used free by the partners.

Title IV. Dissolution, liquidation

- **Art. 22.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the general meeting of partners which shall determine their powers and their compensation.
- Art. 23. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the partners refer to the existing laws.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows by:

	Jilai Es
EIFFEL LUXEMBOURG S.à r.l., prenamed,	500
Total shares:	500

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31st December 2007.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.-EUR).

General meeting of partners

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entire subscribed capital represented as stated hereabove has passed the following resolutions:

- 1) Mr Matthijs Bogers, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, is appointed manager of the Company for an undetermined period.
 - 2) The Company is validly bound by the individual signature of the manager.
 - 3) The Company shall have its registered office in L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, acting in his hereabove stated capacities, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le treize juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, soussigné

A comparu:

EIFFEL LUXEMBOURG S.à r.l., une Société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici représentée par



Monsieur Stéphane Hepineuze, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I er . Objet, durée, dénomination, siège

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise sous quelque forme que se soit, dans les sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou tout autre moyen, de même que le transfert par vante, échange ou tout autre moyen d'actions, d'obligations, de certificats de créance, ou de titres de n'importe quel type ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de participations. La société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations ou de certificats de créance dans les limites fixées par la loi.

Elle peut prêter des fonds, comprenant le produit de ces emprunts ou émissions, à ses filiales, sociétés affiliées, sociétés du même groupe ou à toute autre société ou entité dans lesquelles elle a un intérêt financier direct ou indirect, ou un intérêt d'une autre nature ou leur accorder une aide financière ou d'une autre nature.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement à toute société filiale, société affiliée, société du même groupe ou à toute autre société ou entité dans laquelle elle a un intérêt financier direct ou indirect, ou un intérêt d'une autre nature, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance, et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de son objet social.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La société prend la dénomination de EIFFEL PROPERTIES LUXEMBOURG S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou en tout autre pays.

Titre II. Capital social, parts sociales

- Art. 6. Le capital est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- €) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (25,- €) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.
- **Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représentent leurs parts sociales.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.
- Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé

S'il y a plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés.



Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partie, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne pourront être fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice de droits procédant de l'accroissement, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) acquéreur(s), et à défaut par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) acquéreur(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

- Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.
- Art. 13. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 14. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La société n'est engagée en toutes circonstances, que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

- Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.
- Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- **Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.
 - Art. 19. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 20**. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Titre IV. Dissolution, Liquidation

- **Art. 22.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- **Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

	Parts
EIFFEL LUXEMBOURG S.à r.l., précitée,	500
Total parts sociales:	500



Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- €) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution est évalué à mille cinq cents Euro (1.500,-EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) M. Matthijs Bogers, avec adresse professionnelle à L 2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, est nommée gérant pour une durée indéterminée.
 - 2) La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
 - 3) La société aura son siège social à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante ès qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Hepineuze, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, LAC / 2007/ 18366. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1 er août 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007096323/202/271.

(070107802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

International Vendors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 63.296.

Mademoiselle Patrizia Collarin, employée privée résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 31 août 2006.

Il ne sera pas pourvu à son remplacement.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Certifié sincère et conforme

Pour INTERNATIONAL VENDORS S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Agent Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007097997/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04125. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

CMC Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf. R.C.S. Luxembourg B 130.583.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the ninth of July.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.



There appeared:

CMC NOMINEES LIMITED, with registered office at 36 Strand Road, Clonakilty, Co. Cork, Ireland, registered under the number 415020.

Here represented by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy established on July 4th, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

The Company is initially composed of one single Shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company may however at any time be composed of several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

- Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. Name. The Company will have the name of CMC HOLDING Sàrl.
- Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-city.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 6. Subscribed capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (\leq 12,500.-), represented by two hundred fifty (250) shares with a par value of fifty Euros (\leq 50.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.



Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single Shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Chapter III. Manager(s)

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several Managers. If several Managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers.

The members of the Board might be split in two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

The Managers need not be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

Each Manager will be elected by the single Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the Manager or the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager or Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its single Manager or, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers of the Company. In case the Managers are split in two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the managers are temporarily unable to act, the Company's affaires may be managed by the sole Shareholder or, in case the Company has several Shareholders, by the Shareholders acting under their joint signatures.

The Manager or Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not either Shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day management. The Manager or Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several Manager(s) or agent(s) and will determine the Manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the Board of Managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among Managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the Managers are split in two categories, at least one Category A Manager and one Category B shall be present or represented. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 below, the quorum requirement shall apply without taking into account the affected Manager or Managers.



One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

Art. 14. Liability- Indemnification. The Board of Managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single Shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 16. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single Shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of Shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the Shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single Shareholder, the Shareholders may meet in a general meeting of Shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, failing which by the supervisory board, if it exits, failing which by Shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the Shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a Shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, circumstances of «force majeure» so require.

Art. 17. Powers of the meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.



Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by Shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on June 1st and ends on May 31st of each year.

Art. 20. Adoption of financial statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single Shareholder or, as the case may be, to the general meeting of Shareholders for approval.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the Shareholders. However, the Shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the Board of Managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the Manager or the Board of Managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31st of May 2008.

Subscription - Payment

All the two hundred fifty (250) shares with a par value of fifty Euros (€ 50.-) each, have been subscribed by CMC NOMINEES LIMITED, prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at 2,300.- Euros.

Resolution of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

- 1. Fix the number of Managers at 5.
- 2. Appoint the following as:
- Category A Managers:
- 1. Mr Derry Crowley, accountant, born in Cork, Ireland, on July 26th, 1967, with professional address at Building 6, West Cork Technology Park, Clonakilty, Co. Cork, Ireland; and
- 2. Mr Donal McCarthy, accountant, born in Cork, Ireland, on October 17th, 1967, with professional address at Building 6, West Cork Technology Park, Clonakilty, Co. Cork, Ireland.
 - Category B Managers:



- 1. Mr Marcel Stephany, born in Luxembourg (Luxembourg) on September 4th, 1951, with professional address at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange
- 2. Mr Luc Sunnen, born in Luxembourg (Luxembourg) on December 22nd, 1961, with professional address at 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg;
- 3. Mr Christophe Fender, born in Strasbourg (France) on July 10th, 1965, with professional address at 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Fix the address of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le neuf juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CMC NOMINEES LIMITED, ayant son siège social au 36 Strand Road, Clonakilty, Co. Cork, Irlande, dont le numéro d'immatriculation est 415020.

Représentée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

en vertu d'une procuration donnée le 4 juillet 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I er . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1 er . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.



- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination CMC HOLDING Sàrl.
- Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 6. Capital souscrit. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (€ 50,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

- Art. 7. Augmentation et diminution du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.
- **Art. 8. Parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s)

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les Gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Chaque Gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature de son Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si les gérants sont temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.



Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion journalière. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/ mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devront être présents ou représentés.

Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-dessous, les exigences de quorum s'appliqueront sans prendre en compte le ou les gérants concernés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, indemnisation. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de Gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.



Chapitre IV. Associé(s)

Art. 16. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre V. Année sociale, Répartition

- Art. 19. Année sociale. L'année sociale commence le 1 er juin et se termine le 31 mai de chaque année.
- Art. 20. Approbation des comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

- **Art. 22. Dividendes intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:
 - Des comptes intérimaires doivent être établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
 - Le Gérant ou le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,



- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pourcents (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 mai 2008.

Souscription - Libération

Toutes les deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (€ 50,-) ont été souscrites par CMC NOMINEES LIMITED, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 2.300,- Euros.

Décision de l'associé unique

L'associé unique décide de:

- 1. Fixer le nombre de gérants à 5.
- 2. Nommer les personnes suivantes en tant que:
- Gérants de catégorie A:
- 1. M. Derry Crowley, comptable, né le 26 juillet 1967 à Cork, Irlande, ayant son adresse professionnelle au Building 6, West Cork Technology Park, Clonakilty, Co. Cork, Irlande; et
- 2. M. Donal McCarthy, comptable, né le 17 octobre 1967 à Cork, Irlande, ayant son adresse professionnelle au Building 6, West Cork Technology Park, Clonakilty, Co. Cork, Irlande.
 - Gérants de catégorie B:
- 1. M. Marcel Stephany, né à Luxembourg le 4 septembre 1951, résidant professionnellement au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange;
- 2. M. Luc Sunnen, né à Luxembourg le 22 décembre 1961, résidant professionnellement au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg;
- 3. M. Christophe Fender, né à Strasbourg (France) le 10 juillet 1965, résidant professionnellement au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Fixer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007. Relation LAC/2007/17451. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007098158/211/501.

(070110281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.



Lionshare Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 34.610.

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 5 juin 2007

- 1. les actionnaires acceptent la démission d'ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. de son poste d'administrateur avec effet immédiat;
- 2. les actionnaires acceptent la nomination de Monsieur Ingor Meuleman, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007098081/777/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02909. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Potsdam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 130.401.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the eighteenth of July.

Before Maître Aloyse Biel, notary, residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the original of the present deed).

There appeared:

PATRIMONIUM OPPORTUNITY PCC LIMITED, a «Limited Liability Private Investment Company» incorporated and existing under the laws of Gibraltar, registered with the Companies Registration Office under the number 97332, having its registered office at Blake House, 19C, Town Range, Gibraltar,

here represented by Mrs Nadia Weyrich, employee, with professional address in Belvaux,

by virtue of a proxy given on 11th July 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

- **Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).
- **Art. 2.** The object of the Company is to hold and to administer own real property holdings as long-term investments and to rent out such property for its own account.

The Company may borrow in any kind or form hold cash deposits and bonds to an extent which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will have the name POTSDAM S.à r.l.
- Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each.



- Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.
- **Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- **Art. 10.** Shares are freely transferable among shareholders. According to the Law on Commercial Companies, transfers of shares to non-shareholders representing three quarters (3/4) of the corporate capital.
- **Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.
- **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The corporation is committed either by the sole Manager of the Company or the joint signatures of any two Managers or by the individual signature of the delegate of the board. If the Shareholders' Meeting decides to create 2 categories of Managers (Managers A and Managers B) the company will be committed by the joint signatures of a Manager A and a Manager B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

- Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
 - Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders representing at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

- **Art. 15.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.
- **Art. 16.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the last Thursday of May at 10.30 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

- **Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- **Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirty-first of December 2007.



Subscription - Payment

The one hundred and twenty-five (125) shares have been entirely subscribed by PATRIMONIUM OPPORTUNITY PCC LIMITED, prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

1. The sole shareholder of the Company decides to appoint LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63130, as sole Manager of the Company.

The duration of its mandate is unlimited.

2. The address of the Company is fixed at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute).

A comparu:

PATRIMONIUM OPPORTUNITY PCC LIMITED, une «Limited Liability Private Investment Company», constituée et existant sous le droit de Gibraltar, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 97332, ayant son siège social à Black House, 19C Town Range, Gibraltar,

ici représentée par Madame Nadia Weyrich, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux,

en vertu d'une procuration donnée le 11 juillet 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1 er . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).
- **Art. 2.** La Société a pour objet la détention et l'administration de biens immeubles en tant qu'investissements à long terme et la location de ces biens pour son compte propre.

La Société peut emprunter sous toutes formes. La société peut détenir du cash et des obligations pour autant qu'elle le juge utile à l'accomplissement de son objet social.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société a comme dénomination POTSDAM S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.
- **Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.



- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par parts sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. D'après la loi luxembourgeoise, les transferts de parts sociales à des tiers non-associés pourront uniquement être faits avec l'accord préalable des associés représentant trois quarts (3/4) du capital social.
- Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant unique ou les signatures conjointes de 2 gérants ou par la signature individuelle du délégué du conseil. Si l'assemblée générale des associés décide de créer 2 catégories de gérants (gérants A et gérants B), la société sera engagée par les signatures conjointes d'un gérant A et d'un gérant B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés représentant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.
- **Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier jeudi du mois de mai à 10.30 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

- **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
 - Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2007.

Souscription - Libération

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par PATRIMONIUM OPPORTUNITY PCC LIMITED, prénommée.



Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille sept cents euros.

Décision de l'associé unique

1. L'Associé unique de la Société décide de nommer comme gérant unique la société LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63130.

La durée de son mandat est illimitée.

2. L'adresse du siège social est fixée au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Weyrich, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 juillet 2007, Relation: EAC/2007/8693. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Belvaux, le 24 juillet 2007. J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007096012/239/217.

(070107365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Guyana Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.457.

Extrait du «Share Sale and Purchase Agreement» portant sur la cession des parts sociales de la société conclu le 9 juillet 2007

Il ressort du contrat intitulé «Share Sale and Purchase Agreement» portant sur la cession des parts sociales de la société GUYANA HOLDING S.à.r.l. les transferts de parts sociales suivants:

71.300 parts sociales détenues par M. Robert Whitton en faveur de aAIM LIMITED, ayant siège social au 5th Floor, King Street, Manchester, M2 4LQ, Royame-Uni;

71.300 parts sociales détenues par M. Stuart Le Gassick en faveur de aAIM LIMITED, ayant siège social au 5th Floor, King Street, Manchester, M2 4LQ, Royaume-Uni;

71.300 parts sociales détenues par M. Mark Tagliaferri en faveur de aAIM LIMITED, ayant siège social au 5th Floor, King Street, Manchester, M2 4LQ, Royaume-Uni;

36.100 parts sociales détenues par UBERIOR VENTURES LIMITED, ayant siège sociale au Level 1 Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburg, EH3 9PE, Royaume-Uni.

De sorte que les associés de la société sont les suivants:

- M. Robert Whitton, ayant son domicile à 6 Gidea Close, Gidea Park, Romford, Essex, RM2 5NP, Royaume-Uni pour 118.700 parts sociales;
- M. Stuart James Le Gassick, ayant son domicile à 34 Eaton Terrace, Londres, SW1 8TS, Royaume-Uni pour 118.700 parts sociales;
- M. Mark Tagliaferri, ayant son domicile à Flat 2, 105 Cadogan Gardens, Londres, SW3 2RF, Royaume-Uni pour 118.700 parts sociales;
- UBERIOR VENTURES LIMITED, ayant siège social au Level 1 Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburgh EH3 9PE, Royaume-Uni pour 393.900 parts sociales;
- aAIM LIMITED, ayant siège social au 5th Floor, King Street, Manchester, M2 4LQ, Royaume-Uni pour 250.000 parts sociales.



Luxembourg, le 9 juillet 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007097991/710/36.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03927. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Khalana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 129.283.

Extrait du «Deed of Sale, Purchase and Transfer of Shares» portant sur la cession des parts sociales de la société conclu le 25 juillet 2007

Il ressort du contrat intitulé «Sale and Purchase Agreement» portant sur la cession des parts sociales de la société KHALANA S.à r.l les transferts de parts sociales suivants:

33 parts sociales détenues par M. Robert Whitton ayant son adresse professionnelle au 100, Piccadilly, Londres W1J 7NH, Royaume-Uni en faveur de M. Mark Tagliaferri, ayant son adresse professionnelle au 100, Piccadilly, Londres W1J 7NH, Royaume-Uni;

34 parts sociales détenues par M. Robert Whitton ayant son adresse professionnelle au 100, Piccadilly, Londres W1J 7NH, Royaume-Uni en faveur de SYMMETRY RW S.à r.l., ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

33 parts sociales détenues par M. Robert Whitton ayant son adresse professionnelle au 100, Piccadilly, Londres W1J 7NH, Royaume-Uni en faveur de SYMMETRY SLG S.à r.l., ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

De sorte que les associés de la société sont les suivants:

- M. Mark Tagliaferri, ayant son addresse professionnelle au 100 Piccadilly, Londres W1J 7NH, Royaume-Uni pour 33 parts sociales;
- SYMMETRY RW S.à r.l., ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg pour 34 parts sociales;
- SYMMETRY SLG S.à r.l., ayant son siege social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg pour 33 parts sociales.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

P. Lefering

Gérant

Référence de publication: 2007097989/710/32.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03304. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Kyra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe. R.C.S. Luxembourg B 130.556.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fifth of July,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. LB UK RE HOLDINGS LIMITED, established in 25, Bank Street, London, E 145 LE, United Kingdom, (RCS N $^\circ$ 5347966).

here represented by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg.

2. ASTORE Srl, established in via Cino del Duca n.8, Milano, Italy, (RCS N ° M/I1786842),



here represented by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg.

The said proxies, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which its acts, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

- **Art. 1.** There is formed by the present appearing parties mentioned above and all parties and entities who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laves pertaining to Such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the «Company»).
- **Art. 2.** The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other undertakings and companies either Luxembourg or foreign as well as the management, control, and development of these participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, Bank loan or shareholder's loan, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company may have an interest in any securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of investment, in particular shares, bonds, options or warrants, to acquire them by way of purchase, subscription or by any other manner, to sell or exchange them.

It may carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or in part, with its corporate object.

It may carry out its object directly or indirectly on its behalf or on behalf of third parties, alone or in association by carrying out all operations which may favour the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, the Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its objects; it may also accept any mandate as director in any other companies Luxembourg or foreign, remunerated or not.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will have the name KYRA S.à r.l.
- Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares having a nominal value of one hundred and twenty-five euros (125,-) per share each.
- **Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.
- **Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies.

- **Art. 11.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.
- **Art. 12.** The Company is managed by three managers who constitute the board of managers. The board of managers will have two classes of managers: two A managers and one B manager. The managers need not to be shareholders. The managers are appointed, revoked and replaced by the general shareholders meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.



A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman pro tempore shall be an A manager. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The Company shall be bound by the joint signature of one A manager and the B manager

The general shareholders meeting or the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least one A manager and the B manager is present or represented at a meeting of the board of managers. A manager may be represented by another member of the board of managers of the same category.

Written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 10 business days in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency where a prior written convening notice of 24 hours shall suffice. The notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman pro tempore of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

The minutes of each meeting of the board of managers will be kept at the Company's registered office in the Grand Duchy of Luxembourg.

- Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
 - Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended.

- Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.
- Art. 16. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding



in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

- **Art. 18.** At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.
- **Art. 19.** Reference is made to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

•	shares
1. LB UK RE HOLDINGS LIMITED, prenamed	51
2. ASTORE Srl, prenamed	
Total:	100

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2007.

Estimate of cost

The expenses, colts, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately 2,500.- Euros.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

- 1) The number of managers is set at three. The meeting appoints as managers A of the Company for an unlimited period of time:
- A. Mrs Marjoleine Van Oort, private employee, born on February 28th, 1967 at Groningen (The Netherlands), residing professionally at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;
- B. Mrs Géraldine Schmit, companies director, born on November 12th 1969 in Messancy (Belgium), residing professionally at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

The meeting appoints as manager B of the Company for an unlimited period of time:

C. Mr Barry Porter, company director, born in Hendon on January 5th 1962, residing professionally in London E 14 5LE England, 25, Bank Street.

The Company shall be bound by the joint signature of one A manager and the B manager

2) The registered office is established in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, States herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le cinq juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

1. LB UK RE HOLDINGS LIMITED S.à r.l, société de droit anglais, avec adresse au 25, Bank Street, Londres, E 145 LE, Royaume Uni (RCS N ° 5.347.966).

ici représentée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg.

2. ASTORE Srl, société de droit italien, avec adresse au via Cino del Duca n.8, Milan, Italie (RCS N ° M/I1786842);

ici représentée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg.

Les dites procurations, après signature ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.



- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes par les comparants et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).
- Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de KYRA S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,-) chacune.
- Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des statuts.
- Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
 - Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

- Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.
- Art. 12. La Société est gérée par trois gérants qui formeront le conseil de gérance. Le conseil de gérance sera composé de deux catégories de gérants: deux gérants A et un gérant B. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque conseil de gérance de la Société. Le président pro tempore sera un gérant A. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.



Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature commune d'un gérant A et du gérant B.

L'assemblée des associés ou le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins un gérant A et le gérant B sont présents ou représentés lors de la réunion du conseil de gérance. Un gérant peut donner procuration à un autre gérant de même catégorie pour le représenter à la réunion du conseil de gérance.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 10 jours d'affaires avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Dans cette hypothèse, une convocation écrite donnée 24 heures avant la réunion suffira. On pourra passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président pro tempore du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Les minutes de chaque réunion du Conseil de Gérance seront conservées au siège social de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

- Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

- **Art. 17.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.
- **Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en référent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

98969



Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

	Parts
	sociales
1. LB UK RE HOLDINGS LIMITED, prénommée	51
2. ASTORE Srl, prénommée	49
Total:	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) se trouve dés maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement 2.500,- Euros.

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

Les membres du conseil de gérance sont au nombre de trois. Sont nommés membres A du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

- A. Madame Marjoleine Van Oort, employée privée, née le 28 février 1967 à Groningen (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,
- B. Madame Géraldine Schmit, administrateur de sociétés, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Est nommé membres B du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

C. Monsieur Barry Porter, administrateur de société, né à Hendon le 5 janvier 1962, avec adresse professionnelle à Londres, 25, Bank Street, E 14 5LE Angleterre.

La Société sera engagée par la signature commune d'un gérant A et du gérant B.

Le siège social de la société est établi au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparants, ceux ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, Relation: LAC/2007/16634. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007098146/211/325.

(070109924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

M.C.E. Les Toros, Moto Club Erpeldange Les Toros A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-5408 Bous, 20, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg F 7.343.

STATUTEN

Art. 1. Name und Sitz des Vereins.

- A. Der Verein führt den Namen MOTO CLUB ERPELDANGE LES TOROS A.s.b.I. Abkürzung M.C.E. LES TOROS.
- B. Der Sitz des Vereins liegt in der Gemeinde Bous: 20, r. de Luxembourg / L-5408 Bous
- Art. 2. Zweck des Vereins. Zweck des Vereins ist der Zusammenschluss der in Luxemburg wohnenden Motorradfahrer- und Fahrerinnen die ein Motorrad besitzen und fahren, die Aufnahme und Pflege von Verbindungen mit



Motorradfahrer - und Fahrerinnen des In - und Auslandes, Pflege der Freundschaft mit allen Motorradvereinigungen des In - und Auslandes, Organisation von Veranstaltungen die dem Vereinszweck dienen.

Art. 3. Mitglieder des Vereins.

A. Aktive Mitglieder

Die Mitgliedschaft ist auf 30 Personen begrenzt Aktives Mitglied kann jede in Luxemburg lebende Person werden, der Eigentümer eines Motorrades ist, einen gültigen Führerschein besitzt und im Besitz aller zum Fahren des Motorrades benötigten Papiere ist, sowie alle in Luxemburg lebenden Personen die bei Vereinseintritt als Beifahrer eines aktiven Mitgliedes auf dem Motorrad mitfahren.

B. Mitglieder

Mitglied kann jede in Luxemburg lebende Person werden, durch Beschluss der Generalversammlung

C. Ehrenmitglieder

Ehrenmitglieder können werden alle aktiven Mitglieder, Mitglieder und ehemaligen Mitglieder des Vereins, für besonders geleistete Verdienste im Verein, durch Vorstandsbeschluss mit einfacher Stimmenmehrheit

D. Spendende Mitglieder

Spendendes Mitglied kann jeder werden, der die Interessen des M.C.E. unterstützen will

Art. 4. Erwerb der Mitgliedschaft. Die Mitgliedschaft ist schriftlich oder mündlich beim Präsidenten oder dessen Stellvertreter zu beantragen. Ein Antragsteller ist zunächst für eine Probezeit von 12 Monaten aufgenommen die durch den Vorstand auf maximal 24 Monate ohne Angabe von Gründen verlängert werden kann. Nach Ablauf der Probezeit muss der Antragsteller durch Beschluss der Generalversammlung mit 2/3 Mehrheit in den Club gewählt werden.

Art. 5. Rechte und Pflichten der aktiven Mitglieder. Jedes aktive Mitglied muss eine gültige Mitgliedskarte besitzen. Jedes aktive Mitglied hat das aktive und passive Wahlrecht bei den Versammlungen, kann sich jedoch nicht durch eine andere Person vertreten lassen. Jedes Mitglied hat Anspruch auf ein Exemplar der Vereinsstatuten, die es bei seinem Eintritt anerkennt und deren Verpflichtungen es sich unterwirft. Dazu gehören, die Zahlung der vorgeschriebenen Beiträge, die Unterstützung des Vereins zur Erreichung seiner Ziele und die Einhaltung der gefassten Beschlüsse. Jedes aktive Mitglied hat die Pflicht wenigstens an einer Versammlung pro Monat teilzunehmen, an den Veranstaltungen und Versammlungen ordentliches Benehmen zu zeigen. Jedes aktive Mitglied hat die Pflicht wenigstens an einer Veranstaltung (TREFFEN) im In - und Ausland teilzunehmen.

Art. 6. Rechte und Pflichten der Mitglieder und Ehrenmitglieder. Jedes Mitglied und Ehrenmitglied hat das Recht an den Versammlungen und Veranstaltungen des Vereins teilzunehmen unter der Bedingung, dass der M.C.E. durch die Teilnahme nicht finanziell belastet wird. Jegliche Beträge z.b. bei Ausflügen, Feiern u.s.w. sind im Voraus an den Kassierer gegen Beleg zu entrichten, es sei denn, es wurde vorher vom Vorstand des M.C.E. anders beschlossen.

Art. 7. Mittel des Vereins. Die Mittel des Vereins werden aufgebracht durch:

- A. Mitgliedsbeiträge
- B. Freiwillige Spenden
- C. Reinerträge aus Veranstaltungen jeder Art
- D. Alle anderen gesetzlich erlaubten Einkünfte

Art. 8. Mitgliedsbbeitrag. Der Mitgliedsbeitrag ist bei aktiven Mitgliedern und Ehrenmitgliedern auf maximal 100 EUR, bei spendenden Mitgliedern auf minimal 10 EUR festgelegt.

Art. 10. Organe des Vereins.

A. Der Vorstand

Der Vorstand besteht aus dem Präsidenten, dem Vizepräsidenten, dem Sekretär, dem Kassierer und weiteren Vorstandsmitgliedern ohne definierte Funktion. Der Vorstand hat aus wenigstens 3 und aus höchstens 5 aktiven Mitgliedern zu bestehen. Zeichnungsberechtigt ist der Präsident, der Vizepräsident, der Sekretär und der Kassierer. Mehrere Funktionen können in einer Hand vereinigt sein. Zu Vorstandsmitgliedern können nur aktive Mitglieder gewählt werden, welche durch den Beschluss der Generalversammlung in den Verein gewählt worden sind. Die Vorstandsmitglieder werden in der Generalversammlung für die Dauer von 2 Jahren (Neuwahlen fallen auf ungerade Jahresendzahl) gewählt. Der Vorstand ist bei Anwesenheit von mindestens 3 Vorstandsmitgliedern, jedoch nur bei Anwesenheit des Präsidenten oder Vizepräsidenten beschlussfähig und fasst die Beschlüsse mit einfacher Stimmenmehrheit. Bei Stimmengleichheit gibt die Stimme des Vorsitzenden den Ausschlag. Beim Ausscheiden eines Vorstandsmitgliedes während eines Vereinsjahres kann vom Präsidenten oder Vizepräsidenten ein Ersatzmitglied bis zur nächsten Generalversammlung ernannt werden. Über alle Vorstandssitzungen ist Protokoll zu fuhren. Dieses Protokoll ist spätestens 14 Tage nach einer Vorstandssitzung in mehrfacher Ausführung an die verschiedenen Vorstandsmitglieder auszuhändigen.

A. Die Kassenprüfer

Die Kassenprüfer unterstützen den Kassierer bei seiner Funktion und überprüfen mindestens einmal im Jahr die Kassenführung. Die Zahl der Prüfer ist auf maximal 2 Personen festgelegt.



C. Die Generalversammlung

Die Generalversammlung hat in den ersten 3 Monaten des Kalenderjahres stattzufinden. Jedes aktive Mitglied hat das Recht Anliegen in jeder Versammlung vorzutragen. Spätestens zwei Wochen vor der ordentlichen Generalversammlung werden die Mitglieder durch einfachen Brief benachrichtigt. Die Beschlüsse der ordentlichen oder außerordentlichen Generalversammlung werden den Mitgliedern durch einfachen Brief mitgeteilt.

Der Generalversammlung obliegt:

- a. Die Entgegennahme des Jahresberichtes, des Rechnungsabschlusses und dem Bericht der Kassenprüfer.
- b. Die Wahl der Vorstandsmitglieder für die Dauer von zwei Jahren.
- c. Die Entlassung des vorigen Vorstandes.
- d. Die Wahl der Kassenprüfer.
- e. Die Festsetzung der Mitgliedsbeiträge.
- f. Die Änderung der Statuten.
- g. Die Beratung und Beschließung aller vom Vorstand gestellten oder von aktiven Mitgliedern eingereichten Anträgen.

Art. 11. Erlöschen der Mitgliedschaft. Die Mitgliedschaft erlischt durch:

A. Austrit

Der Austritt kann jederzeit erfolgen und ist dem Vorstand schriftlich mitzuteilen.

B. Ausschluss

Die Gründe für einen Ausschluss sind gegeben, wenn ein Mitglied gegen die Vereinsstatuten des M.C.E. verstößt. Der Ausschluss erfolgt durch Beschluss der Generalversammlung mit 2/3 Mehrheit. Wenn ein Mitglied, das trotz schriftlicher Mahnung innerhalb von 21 Tagen seinen Beitrag nicht bezahlt hat, gilt als ausgetreten.

- Art. 12. Auflösung des Vereins. Im Falle einer freiwilligen Auflösung des Vereins fällt nach Begleichung aller Verbindlichkeiten das Restvermögen dem Soziatfond der körperlich und geistig behinderten Kindern zu.
- Art. 13. Schlussbestimmung. Alle Fälle, die durch die Statuten unberücksichtigt bleiben, werden durch die Generalversammlung beraten und beschlossen, gemäß dem Gesetz vom 21. April 1928.

Hochachtungsvoll der Vorstand

Unterschriften

Référence de publication: 2007098144/8030/96.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04385. - Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Bärlu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7270 Helmsange, 13, rue des Nations Unies.

R.C.S. Luxembourg B 130.578.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den dreitzehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger im Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Andreas Degenhardt, Koch, wohnhaft in D-76646 Bruchsal, Am Winterberg 9.

Welcher Komparent erklärt zwischen ihm und allen denjenigen welche im Nachhinein Anteilhaber werden könnten, eine Gesellschaft mit beschrankter Haftung luxemburgischen Rechts gründen zu wollen, welche den Bestimmungen des Gesetzes über Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 1. Der Gesellschaftsname lautet BÄRLU S.à r.l.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist das Betreiben eines Süsswarengeschäfts, der Verkauf von Lebensmittel, Getränken und Haushaltartikeln, der Handel mit und der Verkauf von Waren, Materialien, Produkten und Maschinen aller Art.

Die Gesellschaft kann Unternehmen gleicher oder ähnlicher Art übernehmen, vertreten und sich an solchen Unternehmen beteiligen, sie darf auch Zweigniederlassungen errichten.

Fernerhin ist es der Gesellschaft gestattet sämtliche mobiliare und immobiliare Geschäfte auszuführen, die zur Vervollkommnung des Hauptgesellschaftszweckes dienlich sein können. Die Gesellschaft kann sich kapitalmässig oder auch sonstwie an in- und ausländischen Unternehmen beteiligen, sowie diese Beteiligungen verwalten.

Die Gesellschaft darf sowohl ais Franchisegeber ais auch ais Franchisenehmer im In- und Ausland auftreten.

Generell ist es der Gesellschaft gestattet ihre Tätigkeiten sowohl im Inland ais auch im Ausland zu entfalten.



- **Art. 3.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet vom heutigen Tage an gerechnet. Sie kann durch Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter, welche mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschließen, aufgelöst werden.
 - Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Helmsange.

Der Firmensitz kann durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung an jeden anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.

Es ist der Gesellschaft gestattet Büros, Filialen, Zweigstellen oder Niederlassungen durch einfachen Beschluss der Gesellschafterversammlung oder der (des) Geschäftsführer(s) zu errichten.

Art. 5. Das Stammkapital der Gesellschaft betragt zwölftausendvierhundert (EUR 12.400,-) Euro eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je hundertvierundzwanzig (EUR 124,-) Euro.

Die Anteile sind unteilbar und nicht pfändbar.

Art. 6. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar.

Anteilübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich. In jedem Fall sind die anderen Gesellschafter vorkaufsberechtigt.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter, außer wenn es sich um den überlebenden Ehepartner oder den/die Erben handelt denen ein Pflichtteil zusteht, nur mit der ausdrücklichen Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Jede Anteilübertragung an Nicht-Gesellschafter unterliegt ferner einem Vorzugsrecht zu Gunsten der anderen Gesellschafter.

Im Falle, dass die Parteien keine Einigkeit über den zwischen ihnen zu zahlenden Preis erzielen, wird, gemäss den Bestimmungen von Artikel 189 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, der Wert eines Anteils auf Basis der letzten drei Bilanzen der Gesellschaft bewertet.

Zahlt die Gesellschaft weniger als drei Geschäftsjahre, wird der Wert auf Grund der Bilanz(en) der bestehenden Geschäftsjahre bewertet.

Sollte bei einem oder mehreren Gesellschaftern die eine juristische Person sind die wirtschaftlichen Nutznießer oder Berechtigten in einer Weise andern die diesen wirtschaftlichen Nutznießern oder Berechtigten weniger als einundfünfzig (51 %) Prozent der Stimmrechte in dieser juristischen Person zugestehen, wird dies mit eine Veräußerung der Gesellschaftsanteile im Sinne von Absatz zwei gleichgesetzt. Diese Veränderung muss der Gesellschaft und den verbleibenden Gesellschaftern wie obenbeschrieben mitgeteilt werden. Die Bestimmungen der Abschnitte zwei bis fünf sind anwendbar.

- Art. 7. Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft auf.
- **Art. 8.** Gläubiger, Berechtigte oder Erben des alleinigen Gesellschafters, oder im Falle von mehreren Gesellschaftern eines Gesellschafters, können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.
- **Art. 9.** Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von dem einzigen Gesellschafter oder durch die Generalversammlung aller Gesellschafter, ernannt werden. Der oder die Geschäftsführer sind jederzeit abrufbar.

Die jeweiligen Befugnisse des oder der Geschäftsführer, sowie die Dauer deren Mandats werden bei ihrer Ernennung festgelegt.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die Unterzeichnung des oder der Geschäftsführer.

Es ist dem oder den Geschäftsführern erlaubt Vollmachten auszustellen.

- **Art. 10.** Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandats verantwortlich.
- Art. 11. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich bei der Generalversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.
- **Art. 12.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am einunddreißigsten Dezember zweitausendsieben.
- **Art. 13.** Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.
- Art. 14. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz, wahrend der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.



Art. 15. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinns werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der Restbetrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Art. 16. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Generalversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dar.. die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Zeichnung der Anteile

Die Anteile wurden vollständig und in bar von dem Komparenten, als einzigem Gesellschafter einbezahlt, so dar die Summe von zwölftausendvierhundert (EUR 12.400,-) Euro der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Kosten

Die Kosten und Gebühren, welcher Form es auch sein möge, die zur Gründung der Gesellschaft zu ihrer Last sind, werden auf eintausendzweihundert (EUR 1.200,-) Euro abgeschatzt.

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Und sofort nach Gründung hat der alleinige Gesellschafter in seiner Eigenschaft als Gesellschafterversammlung folgende Beschlüsse gefasst:

Die Zahl der Geschäftsführer wird auf eins festgesetzt.

Zum Geschäftsführer für eine unbestimmte Zeit wird ernannt: Herr Andreas Degenhardt, vorbenannt.

Der Geschäftsführer hat das Recht, die Gesellschaft, durch seine alleinige Unterschrift, in allen Bereichen rechtsgültig zu verpflichten.

Die Adresse der Gesellschaft ist in L-7270 Helmsange, 13, rue des Nations Unies.

Die Gesellschaft betreibt ein Geschäft an folgender Adresse: Centre Brasseur, 36-38, Grand-Rue, L-1660 Luxemburg.

Worüber Urkunde, aufgenommen und abgeschlossen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, unterzeichnete derselbe mit Uns, Notar, die gegenwärtige Urkunde.

Gezeichnet: A. Degenhardt, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, Relation LAC/2007/18124. — Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007. Référence de publication: 2007098162/211/112. J. Elvinger.

(070110275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

se au registre de commerce et des societes de Euxembourg, le 17 aout 20

Ansypo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 43.099.

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 21 mai 2007

- 1. les actionnaires acceptent la démission d'ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. de son poste d'administrateur avec effet immédiat;
- 2. les actionnaires acceptent la nomination de Monsieur Ingor Meuleman, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 21 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007098096/777/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02956. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.



WWW.Pétange s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4873 Lamadelaine, 84, avenue de la Gare. R.C.S. Luxembourg B 117.585.

L'an deux mille sept, le treize juillet.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

Ont comparu:

1.- La société WWW.PETANGE s.à r.l., ayant son siège social à L-4873 Lamadelaine, 84, avenue de la Gare, constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Mines, de résidence à Capellen, en date du 26 avril 2006, publié au Mémorial C n ° 1687, en date du 9 septembre 2006, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 janvier 2007, publié au Mémorial C n ° 1146 en date du 13 juin 2007,

ici représentée par son gérant unique Monsieur Joao Paulo dit Jean-Paul Duarte, agent immobilier, demeurant à L-4804 Rodange, 10, rue de Maribor,

2.- La société anonyme ACCORD IMMOBILIERE S.A., avec siège social à L-4873 Lamadelaine, 84, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg, sous le numéro B 69.427,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 avril 1999,

publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 26 juin 1999, numéro 490,

modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 janvier 2003,

publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 27 février 2003, numéro 210,

ici représentée par son administrateur-délégué:

- Monsieur Joao Paulo dit Jean-Paul Duarte, prénommé, nommé à ces fonctions lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé du 5 février 2003, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 12 mars 2003, numéro 266.
- 3.- La société à responsabilité limitée ALEXANDRE LOC. S.à r.l. (matricule 2000 2404 517), avec siège social à L-4873 Lamadelaine, 84, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce à Luxembourg, sous le numéro B 75.103,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 avril 2000,

publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations 2000, pages 24892,

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 février 2002,

publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 18 mai 2002, numéro 764,

ici représentée par son gérant unique:

- Monsieur Joao Paulo dit Jean-Paul Duarte, agent immobilier, demeurant à Rodange,
- 4.- La société à responsabilité limitée ELSA-IMMO S.à r.l. avec siège social à L-4441 Soleuvre, 276, rue Metzerlach, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1450 du 28 juillet 2006,

ici représentée par son gérant unique Monsieur Carlos Rodrigues de Sousa, technicien en chauffage, demeurant à L-4822 Rodange, 16, rue Eugène Huberty,

nommé à ces fins lors de l'assemblée générale extraordinaire ayant suivi la constitution de la société,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter leurs déclarations comme suit:

Les parts de la société WWW.PETANGE S.à r.l. sont actuellement détenues en totalité par la société ACCORD IMMOBILIERE S.A., préqualifiée.

Par les présentes, la société ACCORD IMMOBILIERE S.A., prénommée et représentée comme il est dit ci-avant, déclare céder et transporter cinquante (50) parts sociales qu'elle détient dans la prédite société WWW.PETANGE S.à r.l. à la société ALEXANDRE LOC S.à r.l., préqualifiée et représentée comme il est dit ci-avant, cet acceptant. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de cent quatre-vingt mille euros (€ 180.000,-), somme que la cédante déclare et reconnaît avoir reçue de la cessionnaire à l'instant même, dont titre et quittance.

Par les présentes, la société ACCORD IMMOBILIERE S.A., prénommée et représentée comme il est dit ci-avant, déclare céder et transporter cinquante (50) parts sociales qu'elle détient dans la prédite société WWW.PETANGE S.à r.l. à la société ELSA-IMMO S.à r.l., préqualifiée et représentée comme il est dit ci-avant, cet acceptant. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de cent quatre-vingt mille euros (€ 180.000,-), somme que la cédante déclare et reconnaît avoir reçue de la cessionnaire à l'instant même, dont titre et quittance.

La société à responsabilité limitée WWW. PETANGE S.à r.l., représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter les cessions ci-avant mentionnées, conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.



A la suite des cessions ainsi intervenues, le capital social de la prédite société WWW. PETANGE S.à r.l se trouve désormais réparti comme suit:

1 ALEXANDRE LOC S.à r.l., prénommée, cinquante parts sociales	50
2 ELSA-IMMO S.à r.l., prénommée, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant même les associées se sont réunies en assemblée générale extraordinaire dont elles déclarent avoir connu l'ordre du jour au préalable et prennent, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Jean-Paul Duarte en tant que gérant unique de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale appelle à la fonction de gérants de la société:

- a) Monsieur Jean-Paul Duarte, prénommé,
- b) Monsieur Carlos Rodrigues de Sousa, prénommé.

Troisième résolution

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de ses deux gérants.

Frais

Les frais et charges en rapport avec les présentes resteront à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé l'acte avec le notaire.

Signé: J.-P. Duarte, C. Rodrigues De Sousa, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 juillet 2007. Relation: EAC/2007/8467. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 13 août 2007.

R. Schuman.

Référence de publication: 2007098975/237/86.

(070111645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Patron Ku'damm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 112.169.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007099160/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH04855. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

FoamCo, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.174.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 8 janvier 2007

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 8 janvier 2007, M. Roger Guy Smee, né le 14 août 1948 à Reading, résidant professionnellement au 57, Lansdowne House, Berkeley Square, Londres W1J 6ER, Royaume-Uni, a transféré 328 parts sociales détenues dans la Société de la manière suivante:



- 62 parts sociales d'une valeur de 25,- Euros chacune, à M. Mark Aubrey Seymour Laurence, né le 15 juillet 1968 à Farnborough, résidant professionnellement au 57, Lansdowne House, Berkeley Square, Londres W1J 6ER, Royaume-Uni;
- 105 parts sociales d'une valeur de 25,- Euros chacune, à M. Rob Silvester, né le 9 décembre 1970 à Norwich, résidant professionnellement au 57, Lansdowne House, Berkeley Square, Londres W1J 6ER, Royaume-Uni;
- 45 parts sociales d'une valeur de 25,- Euros chacune, à M. Patrick Bamford, né le 13 mars 1959 à Matlock, résidant professionnellement au 57, Lansdowne House, Berkeley Square, Londres W1J 6ER, Royaume-Uni;
- 90 parts sociales d'une valeur de 25,- Euros chacune, à M. Robin White, né le 13 juillet 1963 à Southend on Sea, résidant professionnellement au 57, Lansdowne House, Berkeley Square, Londres W1J 6ER, Royaume-Uni;
- 7 parts sociales d'une valeur de 25,- Euros chacune, à M. Mark Brooker, né le 26 octobre 1961 à Norwich, résidant professionnellement au 57, Lansdowne House, Berkeley Square, Londres W1J 6ER, Royaume-Uni;
- 15 parts sociales d'une valeur de 25,- Euros chacune, à M. Adam Geltner, né le 15 mai 1972 à Londres, résidant professionnellement au 57, Lansdowne House, Berkeley Square, Londres W1J 6ER, Royaume-Uni;
- 4 parts sociales d'une valeur de 25,- Euros chacune, à Mme Jennifer Pecheur, née le 1 ^{er} juillet 1956 à Hong Kong, résidant professionnellement au 57, Lansdowne House, Berkeley Square, Londres W1J 6ER, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

H.-P. Schut

Manager

Référence de publication: 2007097993/710/31.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02147. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Canuville Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 46.301.

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 28 mai 2007

- 1. les actionnaires acceptent la démission d'ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. de son poste d'administrateur avec effet immédiat;
- 2. les actionnaires acceptent la nomination de Monsieur Ingor Meuleman, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2007. Référence de publication: 2007098074/777/17.

00/0980/4////17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02881. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Andalar Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 56.527.

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 21 mai 2007

- 1. Les actionnaires acceptent la démission de ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. de son poste d'administrateur avec effet immédiat;
- 2. les actionnaires acceptent la nomination de Monsieur Ingor Meuleman, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

Signatures.

Signature.

Référence de publication: 2007098094/777/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02952. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck